

# MAGHREB

## LES BINATIONNAUX CHERCHENT LEUR PLACE

Binationalité. Jamais on n'en avait autant parlé que ces derniers mois. Le débat autour de la déchéance de la nationalité suite aux attentats de novembre 2015, à Paris, a laissé des traces. Le vague à l'âme des Franco-Maghrébins est accentué par le sentiment d'être également rejetés dans leurs pays d'origine (lire pp. 52-53). Car, de l'autre côté de la Méditerranée, les binationaux sont aussi pointés du doigt. La révision constitutionnelle entérinée à Alger prévoit de les exclure des hautes sphères politiques. Une idée que certaines personnalités politiques tunisiennes ont accueillie avec bienveillance voire enthousiasme avant de faire machine arrière. Seul le Maroc se montre exemplaire avec sa diaspora. Il existe même un ministère dédié. Un modèle dont les pays voisins feraient bien de s'inspirer. Pour l'instant, le Conseil des Tunisiens de l'étranger est un véritable serpent de mer (lire pp. 44-46), mais sa création faciliterait les démarches administratives (lire pp. 50-51). Dossier réalisé par Noël Boussaha, Fadwa Miadi et Nadia Sweeny



SOMMAIRE

Quelle représentation pour la diaspora ?  
Page 44

Entretien avec le président du Conseil de la communauté marocaine de l'étranger  
Page 48

Les galères administratives des binationaux  
Page 50

Une psychiatre souligne l'importance de la transmission familiale  
Page 52

Bertrand Langlois/APP

# QUELLE REPRÉSENTATION POUR LA DIASPORA ?

Les binationaux maghrébins, particulièrement présents en Europe, ne sont pas représentés de la même manière dans leur pays d'origine. Le Maroc est le seul à avoir mis en place un conseil représentatif, mais les Algériens et les Tunisiens élisent des députés qui leur sont dédiés. Par Noël Boussaha

L'immigration maghrébine en Europe a commencé au début du siècle dernier avec l'arrivée des premiers travailleurs algériens, essentiellement kabyles, puis d'autres travailleurs du Maroc et de Tunisie. Elle n'a cessé de se développer au cours des décennies 1930, 1940 et 1950. Après les indépendances, bien que certains aient cru à un arrêt des arrivées en provenance d'Afrique du Nord, le phénomène s'est encore accentué.

Les Algériens représentaient le plus grand nombre d'immigrés établis en France, suivis par les Marocains, qui se sont également installés en Belgique et aux Pays-Bas, et par les Tunisiens, surtout présents en région parisienne et dans le Sud. En matière de représentativité, il aura fallu attendre les élections législatives en Algérie en 1997 pour que, pour la première fois, la diaspora algérienne soit représentée par des députés – huit au total dont quatre pour la France.

## UN HAUT-CONSEIL REPRÉSENTATIF POUR LES ALGÉRIENS... SUR LE PAPIER SEULEMENT

L'immigration algérienne se conjugue avec l'histoire du mouvement national, avec Messali Hadj, pionnier du nationalisme et son épouse Emilie Busquant, mère du drapeau algérien. Durant la guerre de Libération, le théâtre des opérations était structuré en France avec les travailleurs immigrés, avec la Fédération de France du FLN, laquelle a contribué largement au trésor de guerre (économique, à travers les cotisations versées à la fédération de France). Avec l'indépendance, la communauté algérienne s'est retrouvée muselée et surveillée par

l'Amicale des Algériens en Europe, une annexe du parti unique. Il a fallu attendre le multipartisme et l'émergence du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Sadi, pour signifier au pouvoir l'importance de la diaspora. C'est le RCD qui, en pleine décennie noire, a fait de l'émigration algérienne son cheval de bataille pour qu'elle soit représentée à l'Assemblée populaire nationale (APN).

Très présent en France, en particulier à Marseille avec Saïd Saï dit "Saïd Joliette", candidat malheureux aux législatives de 2007, le RCD se bat pour une meilleure représentativité de l'émigration algérienne, sur fond d'une farouche opposition des trotskistes du Parti des travailleurs et des formations proches du pouvoir représentées par Samir Chaabna, actuel député de la zone sud.

Mais nombreux, dans la diaspora algérienne, prennent de la voix, à l'instar de Camel Aiyad, assureur en région parisienne et président de l'association des Algériens des deux rives et leurs amis (Adra). Ils souhaitent la création d'un Conseil national représentatif de la communauté algérienne établie à l'étranger qui "permettra de participer à l'organisation de la communauté". "L'absence de ce genre d'organisation est une aberration comparée à ce qui existe déjà au Maroc, regrette-t-il. Contrairement à notre voisin, il n'y a pas de véritable lobby algérien à l'étranger en général et en France en particulier."

Pour Camel Aiyad, ce Conseil "ne doit pas avoir de rôle institutionnel, mais doit être organisationnel et consultatif et dépendre directement du ministère des Affaires étrangères. D'ailleurs, je suis même contre l'idée du poste de secrétaire d'Etat à la Communauté nationale à l'étranger. A la différence de ce qui se fait au Maroc, il ne faut pas que les membres de ce conseil soient désignés, mais élus au suffrage universel avec pour axes de leur mandat : diagnostiquer les problèmes



"Un Haut-Conseil représentatif des Algériens établis à l'étranger a bien été créé, mais reste à ce jour bloqué, pour des raisons que nous ignorons"

AKLI MELLOULI, PRÉSIDENT DE L'ESPACE FRANCO-ALGÉRIEN

et apporter les solutions, préparer des propositions et les soumettre au gouvernement algérien."

De son côté, Akli Mellouli, président de l'Espace Franco-Algérien, rappelle que "les Marocains résidant à l'étranger, à la différence des Algériens et des Tunisiens de la diaspora, n'ont pas de représentants au Parlement". "Les Marocains établis à l'étranger ne votent pas comme nous, au niveau des consulats, ajoute-t-il. Ensuite, nous avons demandé aux autorités algériennes la mise en place d'une instance chargée de nous représenter. Un Haut-Conseil représentatif des Algériens établis à l'étranger a bien été créé, validé par le président de la République, mais reste à ce jour bloqué, pour des raisons que nous ignorons." Il espère néanmoins que "ce Haut-Conseil représentatif des Algériens établis à l'étranger sera là pour faire du gagnant-gagnant. Il faut que le citoyen ou le ressortissant algérien établi à l'étranger se sente pleinement chez lui lorsqu'il séjourne dans son pays d'origine. Je souhaite de tout cœur que cette institution puisse créer une véritable atmosphère liée au rapport à la vie, plus exactement au vivre-ensemble."

## AU MAROC, PAYS PIONNIER, UN CONSEIL REPRÉSENTATIF DEPUIS 2007

Le Maroc a été pionnier en la matière. Le Conseil consultatif des Marocains de l'étranger (CCME) a été créé par décret royal en décembre 2007 et a été constitutionnalisé en 2011, en plein Printemps arabes, ce qui a d'ailleurs permis au Royaume d'échapper à la tourmente qu'ont connu et que continuent de connaître certains pays de la région.

L'initiative de ce CCME émane personnellement du roi Mohammed VI soucieux des intérêts des Marocains résidant à l'étranger, les MRE. Il est stipulé que "le CCME est notamment chargé du suivi et de l'évaluation des politiques publiques du Royaume envers ses ressortissants à l'étranger. Il a en outre pour mission d'émettre des avis en vue de veiller à la défense des →

intérêts des Marocain(e)s de l'étranger à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, de renforcer leur contribution au développement économique, social et humain du pays et de consolider les rapports d'amitié et de coopération entre le Maroc et les pays de résidence."

Pour la première fois, des Maghrébins de la diaspora sont directement représentés au sein d'un conseil, avec, à sa tête, Driss El Yazami, qui est également membre du Conseil consultatif des droits de l'homme et ancien membre de l'instance Équité et Réconciliation. "Driss El Yazami a été un très bon choix de la part de Mohammed VI, puisqu'il est considéré comme l'une des têtes de pont entre le Maroc et l'Europe, reconnaît un diplomate algérien, fin connaisseur du Royaume. Il fallait une personnalité forte pour assurer la présidence du CCME."

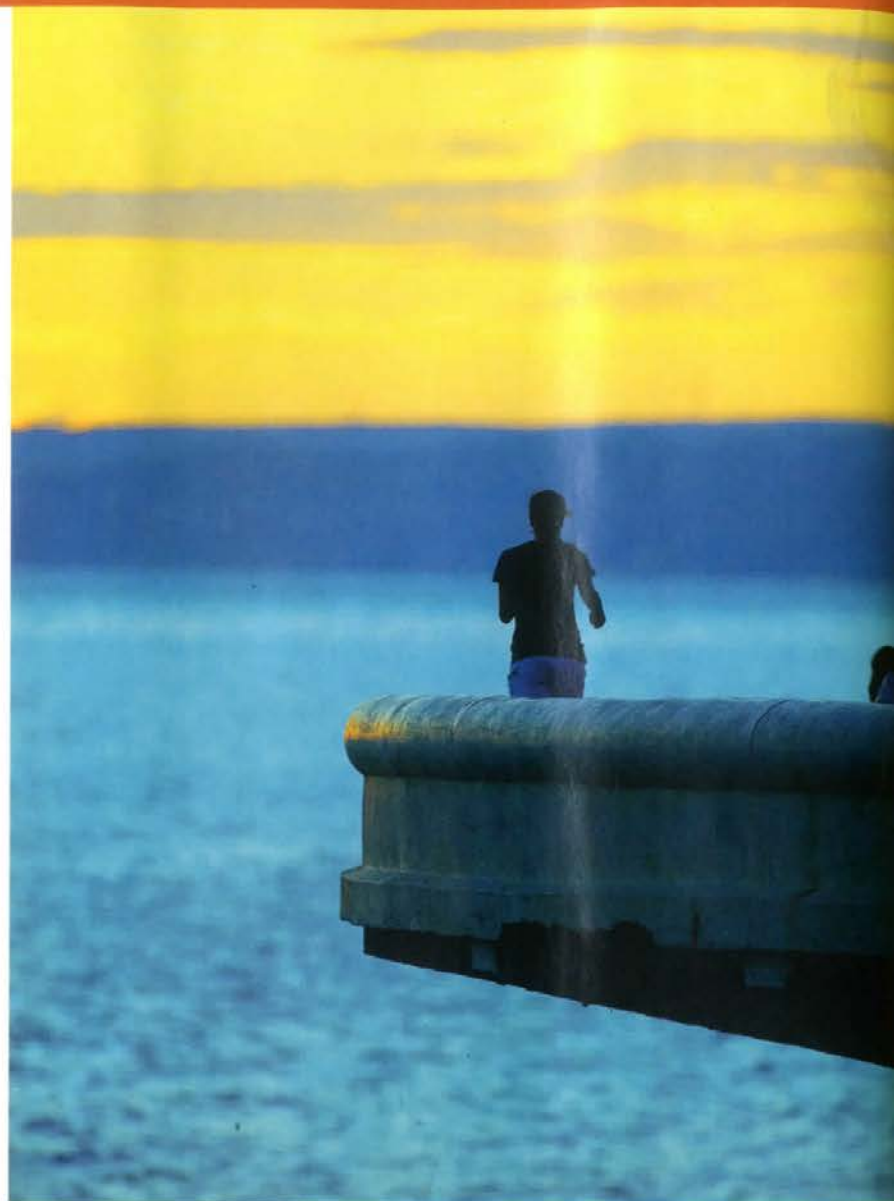
Le CCME dispose d'un secrétaire général, Abdellah Boussof, grand spécialiste de l'islam. Ses principaux chantiers sont l'amplification de l'action culturelle au sein de l'émigration, une réflexion sereine sur l'islam en Europe ou encore la contribution au développement de la recherche scientifique.

## 10 DÉPUTÉS ET UN TISSU ASSOCIATIF POUR LES TUNISIENS... EN ATTENDANT MIEUX

Les Tunisiens de l'étranger disposent de la meilleure représentation à l'Assemblée des représentants du peuple avec dix députés, mais aucune structure ne leur est réservée. Rien ne semble être prévu dans l'immédiat, malgré les changements qu'a connus le pays depuis 2011.

La diaspora est organisée sur le plan associatif. Toutes les régions de France disposent d'au moins une association, dans le but de continuer à tisser des liens avec la mère patrie. Créée il y a quarante-deux ans sous le nom d'Union des travailleurs immigrés tunisiens (UTIT), la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) a lancé un appel pour la constitution d'une véritable assemblée représentative de la diaspora.

La revendication est plutôt ancienne puisqu'elle date des années 1980. Le gouvernement tunisien, actuellement dirigé par Youssef Chahed, le plus jeune chef du gouvernement depuis l'indépendance, travaille sur l'élaboration d'un tel projet. La FTCR a lancé un appel le 8 mai dernier aux représentants du peuple pour qu'il y ait une véritable concrétisation. "Vous vous apprêtez à voter la création d'un Conseil national des Tunisiens à l'étranger, conseil que nous avons revendiqué à la fin des années 1980 et qui, comme vous le savez, a été dévoyé par l'ancien dictateur déchu et dont nous avons renouvelé la demande après la révolution auprès du gouvernement présidé par Mr Béji Caïd



Essebsi dans le cadre des cahiers de nos doléances issus des assises de l'immigration tunisienne que nous avons organisées le 7 mai 2011", est-il rappelé. Seulement l'ARP semble s'apprêter à "adopter un projet de conseil qui dans sa version actuelle est encore entaché de visions passéistes qui voudraient continuer à garder les migrants et les Tunisiens de l'étranger sous la tutelle du gouvernement".

Un projet qui semble aux antipodes de la FTCR, qui préconise que "ce conseil représente réellement et effectivement les associations démocratiques et autonomes des migrants et des Tunisiens de l'étranger, dont les valeurs sont fondamentalement rattachées aux valeurs universelles, des droits de l'homme, de l'égalité des droits de la démocratie de la tolérance, du vivre-ensemble, de la solidarité et du partage".

La FTCR sera-t-elle écoutée ? La balle est dans le camp des élus de l'ARP. L'immigration tunisienne, tout comme la diaspora algérienne, attend une vraie représentation, à l'instar des Marocains résidant à l'étranger. ■

## DRISS EL YAZAMI

# “L'IMAGE DE LA DIASPORA MAROCAINE EST STÉRÉOTYPÉE”

Le président du Conseil de la communauté marocaine de l'étranger (CCME) détaille les actions en faveur des “Marocains du monde” et l'objectif du conseil : changer les regards entre la société et les binationaux. **Propos recueillis par Abdeslam Kadiri**

INTERVIEW

**Quelles sont les attentes des “Marocains du monde” (MDM) ?**

La première question est : comment peut-on connaître ces attentes ? Le Conseil de la communauté marocaine de l'étranger (CCME) a eu un recours systématique aux études scientifiques et aux sciences humaines, puisqu'on a financé énormément de travaux dans les pays de résidence mais aussi au niveau national. Le second outil de connaissance a été de mêler les acteurs associatifs aux manifestations, aux réunions... Le CCME a fait paraître plus de 100 ouvrages en cinq ans, établi deux sondages à l'échelle européenne. Dans notre méthodologie, nous voulions prendre en compte la diversification de la communauté, car, en fait, les MDM n'existent pas.

**Que nous enseignent ces études ?**

En vingt ans, la diaspora marocaine s'est profondément transformée. Elle a connu une expansion géographique. En 1994-1995, moins de 50 000 Marocains vivaient en Italie et en Espagne, aujourd'hui ce sont les premières communautés. On assiste à une dispersion, une répartition, une mondialisation de la diaspora, mais aussi à sa féminisation (plus de 50 %). Il y a à la fois un vieillissement et un rajeunissement (retraités et jeunes de la quatrième génération). Notons aussi la montée du niveau socioculturel : une étude de l'OCDE de 2005 a montré que 16 % des MDM sont des bac + 6. De fait, il existe un processus d'enracinement dans les sociétés de résidence.

**De quelle façon se manifeste cet enracinement ?**

Ce processus est visible à travers une mobilité sociale socioprofessionnelle (cadres, artistes, enseignants, écrivains, chercheurs...). Cet enracinement se traduit aussi par la nationalité, la communauté marocaine est celle qui se naturalise le plus en Europe. Cela est visible avec l'émergence de centaines d'élus locaux, de président de Sénat ou de maire de grandes villes (comme aux Pays-Bas), de vedettes... Or l'image que nous avons de cette communauté est stéréotypée, désuète, comme le véhiculent les journaux durant l'été : la diaspora c'est une voiture lourdement chargée à la douane à Tanger (rires)... L'un de nos objectifs est de changer la perception que la société marocaine et les responsables ont de cette population mais aussi d'agir à modifier la perception qu'a la diaspora de son pays d'origine.

**Comment changer cette façon de voir ?**

A travers des rencontres, comme “Femmes d'ici et d'ailleurs” ou “Contri-

“Il existe un processus d'enracinement de la diaspora marocaine dans les sociétés de résidence”

bution des Marocains du monde au développement de leur pays” ; des grands colloques sur l'islam avec des responsables religieux des deux pays... Cet enracinement est enfin visible : depuis dix ans, lors des fêtes du Trône, le Souverain décore les personnalités de tout horizon, notamment de l'étranger.

**Y a-t-il une diversification de demandes de la part des MDM ?**

Il y a d'évidence des demandes particulières selon les catégories, notamment la question de la qualité du service administratif. D'où la volonté de Sa Majesté de changer le personnel consulaire. Il y a aussi une forte demande liée à la justice, puisque les gens ont des biens, qu'ils ont des conflits de contentieux. Les MDM souffrent peut-être plus que les autres des insuffisances du système judiciaire marocain, car ils sont absents et que les périodes pour intervenir devant la justice sont courtes. Des progrès ont été accomplis au niveau de l'administration digitale qui a facilité l'accès à l'information. Aujourd'hui, la question des avoirs des Marocains de l'étranger se fait, par exemple, de manière numérique.

**Quelles sont les autres requêtes des MDM et sur lesquelles l'Etat peut agir ?**

Il existe une véritable demande qui concerne 50 % des femmes, celles qui souhaitent des réformes sur la kafala (adoption) par exemple, et tout ce qui



F. Abdel Samir/APP

touche au statut personnel. La question du mariage (avec un étranger) suscite également de nombreux problèmes (lire p. 50). On voit des personnes arrivant l'été, divorcer, répudier leur femme, alors que le séjour de cette dernière dépend de l'union maritale. Notre rapport au Conseil national des droits de l'homme (CNDH, dont Driss El Yazami est le président, ndlr) sur l'égalité hommes-femmes a émis nombre de propositions sur les femmes migrantes qui passent par une refonte du code de la famille, qui a été édicté il y a dix ans. Un rapport sur la kafala sera aussi bientôt publié. Les MDM (élus, associatifs...) ont aussi l'envie profonde de contribuer au développement du Maroc. En

matière d'investissement direct (IDE), les MDM participent aussi à hauteur de 2 %. Il y a enfin la demande de participation au sens large. Je considère que la Constitution de 2011 a constitutionnalisé le CCME. Elle en a fait une institution de bonne gouvernance. C'est au Parlement marocain d'adopter la nouvelle loi du CCME. La Constitution préconise, pour tous les autres conseils (Enfance, CES, CNDH...) de prendre en compte l'apport de la communauté de l'étranger.

**Quid de la représentation politique ?**

La question de la représentation politique fait, elle, débat au sein du CCME. Prévoit-on dans les groupes parlementaires du

Parlement une représentation, des élus ? Au CCME, nous avons certes étendu la panoplie des modalités de participation au vote (en instaurant le vote électronique), mais la question de la représentation a divisé le Conseil. Elle pose des problèmes plus profonds vu le développement de la binationalité : des questions éthiques, de souveraineté des pays... Mon point de vue est que l'intérêt stratégique de la population marocaine expatriée, ainsi que celui des pays de résidences et du Maroc, est d'encourager l'enracinement dans les sociétés de résidence – je préfère d'ailleurs le terme d'enracinement à celui d'intégration. Penser que la représentation politique est une question facile, c'est faux.

**Ce débat sous-tend la question de l'identité, douloureuse pour les MDM qui sont à la fois stigmatisés par les pays de résidence et déconsidérés ici...**

Après les demandes d'ordre administratif, c'est la seconde requête qui nous est adressée : un encadrement religieux et culturel. On nous dit souvent : “Je veux un imam et je veux que mes enfants apprennent l'arabe.” La présence au Salon du livre de Paris, les expositions de peinture, d'histoire, les grandes opérations culturelles (Daba Maroc en Belgique) répondent à cette attente. Cette demande est l'expression de cette quête spirituelle et culturelle. Mais je ne crois pas que les MDM soient plus déchirés que d'autres communautés. Les sociétés de résidence interpellent, stigmatisent de plus en plus ces populations, en disant : “Qui tu es ?” ; “Définis-toi” ; “Es-tu un bon Français, un bon Allemand ?”...

Il y a une difficulté dans la transmission de l'héritage. Une famille immigrée transmet, certes, mais il y a d'autres instances de socialisation de l'enfant qui agissent : l'école, les médias, la rue, l'offre culturelle... Ce phénomène a été analysé depuis longtemps, déjà par le grand sociologue de l'immigration Abdelmalek Sayad dans ses entretiens avec des parents qui disaient : “On a perdu nos enfants.” Donc, c'est clair, la demande des familles immigrées c'est de dire à l'Etat marocain : “Venez en renfort nous aider à transmettre ce que nous pensons être le patrimoine et l'héritage.” ■

# MARIAGE, PAPIERS, VOYAGE...

## LES CASSE-TÊTE ADMINISTRATIFS

Trois exemples précis de complications liées à la binationalité. Si ce statut peut engendrer des tracasseries, il peut aussi se révéler être un atout non négligeable.

Par Nadia Sweeny

Les personnes franco-maghrébines sont complètement françaises d'un côté et complètement maghrébines de l'autre, ce qui n'est pas sans poser quelques soucis notamment vis-à-vis des institutions du Maghreb. La binationalité peut donc mener à une série de cumuls dans les démarches administratives du fait de la double appartenance, elle peut aussi permettre de "jongler" avec certaines lourdeurs imposées aux seuls nationaux, Français ou Maghrébins. Tout dépend du pays et de ses réglementations.

### Le mariage et ses petits tracas

La binationalité franco-marocaine offre, par exemple, la possibilité à l'individu binational d'épouser un/une Marocaine ou binationale, par le biais de l'adoul, notaire du droit musulman. Le fait d'être "aussi" marocain évite les lourdeurs administratives imposées aux simples Français, comme les demandes d'autorisation au procureur du roi, de casier judiciaire marocain et français ainsi que l'enquête de la police marocaine. Cela dit, le binational qui veut faire reconnaître son mariage par les autorités françaises doit obtenir au préalable un certificat de capacité à mariage (CCM) délivré par le consul de France, équivalent de la publication des bans en France.

S'il ne le fait pas, du fait de sa nationalité "locale", le ministère des Affaires étrangères français bloquerait le dossier au moment de la retranscription, pour non-respect de la législation liée à sa nationalité française. Le mariage ne serait donc pas reconnu sur le territoire français. Une fois ce CCM obtenu, le binational peut se marier au Maroc, mais il doit prouver

sa domiciliation au pays. Une attestation d'hébergement faite par la famille devrait suffire.

Si les époux préfèrent célébrer le mariage en France, c'est au moment de le retranscrire que les problèmes risquent de se poser. Car, pour que le mariage civil français soit reconnu au Maroc comme en Algérie, il faut prouver que l'homme étranger, qui épouse une femme binationale, était bien musulman le jour de son mariage. Il faudra donc un certificat de conversion. Si l'époux est aussi binational, aucun problème : pour le pays d'origine, un binational homme ou femme est musulman "de naissance".

Du côté de la Tunisie, la question mobilise. Cet été, un collectif d'associations a appelé à abroger une circulaire datant du 5 novembre 1973 interdisant aux femmes tunisiennes d'épouser un non-musulman. "La Constitution tunisienne garantit l'égalité des citoyennes et des citoyens en droits et en devoirs, cette circulaire est anticonstitutionnelle, s'indigne Rabeh Arfaoui, membre de l'association des Tunisiens de France. On se mobilise pour que les femmes tunisiennes acquièrent plus de droits, comme par exemple, celui de transmettre l'identité tunisienne, alors qu'avant la loi de juillet 2010, celle-ci n'était transmise que par le père."

### L'obtention de la nationalité et ses péripéties

Il en va de même pour la nationalité marocaine dont la possibilité de transmission "uniquement" par la mère n'a été acquise que depuis le 2 avril 2007. Lorsque l'enfant binational est né après cette date, il peut être déclaré directement au consulat. En revanche, s'il est né avant, il faudra faire des démarches supplémentaires pour obtenir un certificat de nationalité marocaine.

Mehdi, converti français, et son épouse, franco-marocaine, ont décidé de passer devant le tribunal au Maroc pour obtenir ce certificat pour leur fille et même un peu plus : "Comme elle est née en France, on a décidé de passer une seconde fois devant le tribunal pour faire enregistrer sa naissance au Maroc. Maintenant, elle peut obtenir une copie intégrale d'acte de naissance française, mais aussi une Marocaine, directement en arabe : un peu comme si elle était aussi née au Maroc." Une forme de protection pour Mehdi, "contre toute évolution restrictive des lois marocaine ou française. Au moins, là, elle a les documents administratifs de n'importe quel Marocain natif du Maroc et pareil pour la France." Difficile de faire plus "binationale".

D'autant que cette double appartenance offre de nombreux avantages que Mehdi voulait absolument acquérir pour sa fille : "La possibilité d'acheter un terrain agricole au Maroc, d'y rester sans carte de séjour ou encore, plus tard, elle pourra toucher une retraite française tout en résidant au Maroc. Idem pour se faire soigner. Il n'y a que des avantages à être binational."

Des avantages qui obligent tout de même à faire nombre de démarches administratives complexes. Pour les Algériens nés en France, les demandes de papiers civiques se font au sein du consulat du département de naissance. Du coup, pour Ahmed, qui cherche à obtenir un acte de naissance de son père, né au pays, mais décédé et enterré en France, c'est un casse-tête. "J'ai appelé le consulat général qui m'a donné rendez-vous. Ils m'ont parlé du 12s (acte de naissance sécurisé, ndlr), il paraît qu'on peut le demander en ligne... Je dois régler des problèmes de succession et je suis un peu inquiet : si c'est trop compliqué, je pense que j'irai au pays directement, demander le papier au bureau du village."

### Le voyage, tout un programme !

Ahmed, comme tous les binationaux franco-algériens, devra être vigilant aux papiers qu'il emporte avec lui lors de son voyage vers l'Algérie. Pour entrer sur le territoire, il est dans l'obligation de présenter un passeport national algérien biométrique ou de se munir d'un visa algérien sur son passeport biométrique français.

Les autorités françaises considérant les binationaux comme des ressortissants français, Ahmed devra aussi présenter des documents d'identité français - passeport ou carte nationale - lors du contrôle par la police aux frontières au retour. "C'est un sketch, à chaque fois j'ai peur de perdre l'un de mes papiers, explique-t-il. D'autant plus que quand ils voient que tu es aussi français, tu as souvent le droit au passage 'bakchich'..." La multiplicité des papiers s'applique aussi aux enfants mineurs binationaux qui doivent avoir un passeport ou une carte nationale française en règle afin de pouvoir retourner sur le sol français.

De son côté, la Tunisie impose aux ressortissants binationaux de présenter un passeport tunisien en cours de validité à l'entrée, comme à la sortie du pays, en plus du document français. Les mamans se déplaçant avec leurs enfants binationaux, surtout quand le père est lui-même tunisien ou binational, doivent avoir une autorisation de sortie du territoire tunisien, établie devant les autorités consulaires. Si elles ne l'ont pas, les enfants risquent de ne pas passer la frontière.

Une demande qu'on retrouve à l'occasion des démarches administratives en France, sans distinction de sexe. Pour les couples mixtes qui ont des enfants, le consulat tunisien demande, au moment de l'inscription des enfants, la présence ou une attestation écrite de l'autre conjoint. "C'est une sécurité pour protéger les enfants, affirme Rabeh Arfaoui. Normalement, les administrations françaises et tunisiennes sont censées communiquer entre elles... mais dans la réalité, ce n'est pas toujours le cas." ■

INTERVIEW

Dans la France actuelle, est-il plus difficile d'assumer sereinement deux identités, celle d'une minorité perçue comme arabo-musulmane et celle d'une majorité supposée laïque ?

La société n'a pas transformé cette double appartenance en richesse mais en problème. C'est une forme de douleur qu'expriment ceux qui portent en eux deux cultures, ou plus. Cela peut aboutir à une situation de repli chez certains. Chez d'autres, elle suscite l'envie de déconstruire cette croyance du "choc des civilisations" qu'on veut imposer. Je n'ai jamais entendu plus convaincus par les valeurs républicaines que certains Français dont les parents viennent de l'étranger et qui sont eux-mêmes discriminés. Comme si ne pas s'y tenir entraînerait un effacement de leur "moi". Il n'est pas difficile de concilier cette double appartenance puisque la société et la culture françaises se nourrissent de nombreuses sources culturelles. Ce qui est dur c'est de vivre sereinement la part déjà multiculturelle, maghrébino-arabo-musulmane et méditerranéenne. Les enquêtes de discrimination le montrent bien.

Franco-tunisienne, la psychiatre Fatma Bouvet de la Maisonneuve est également essayiste et conseillère associée au Conseil économique, social et environnemental. Elle souligne l'importance de la transmission pour assimiler ses différentes cultures et ainsi assumer son identité.

Propos recueillis par Fadwa Miadi

## FATMA BOUVET DE LA MAISONNEUVE

“LA SOCIÉTÉ N'A PAS TRANSFORMÉ LA DOUBLE APPARTENANCE EN RICHESSE MAIS EN PROBLÈME”



La première génération a transmis une seule culture arabo-berbéro-musulmane. La deuxième s'efforce de transmettre les deux identités à la troisième génération...

La culture berbéro-arabo-musulmane est déjà une conjugaison de nombreuses cultures elles-mêmes imprégnées d'autres références. La première génération est déjà multiculturelle. La deuxième génération, par la scolarisation et par la proximité avec la culture française, a façonné un métissage des repères. Elle constitue une formidable passerelle entre la culture des parents et celle qui est désormais la leur. En France ou ailleurs, je suis agréablement surprise par les mélanges des cultures et les métissages sans penser que cela puisse être un chemin sans embûches. Certains ont été dans le rejet de la culture de leurs parents parce qu'ils se sont sentis rejetés à la fois en France mais aussi par le pays d'origine. Ce sont des phénomènes que je ne vois plus dans mon cabinet. Je constate plutôt une recherche effrénée sur la culture des parents jusqu'à une sorte d'idéalisation. Ce qui est plus inquiétant, c'est une reconstruction à travers ce que certains médias véhiculent. Ces personnes décrivent cette volonté de renouer avec ce qu'ils pensent être la culture de leurs parents, comme une réaction à l'exclusion à laquelle ils sont confrontés dans notre pays.

Pourquoi la transmission d'une identité culturelle est-elle importante d'une génération à l'autre ?

Il est important de porter en soi ce qu'on nous a transmis pour savoir d'où l'on vient et où l'on veut aller. Aujourd'hui, certains phénomènes de reconstruction de repères chez les deuxième ou troisième générations s'expliquent par une faille dans cette transmission. J'observe deux cas de figure chez mes patients. Des parents qui se souciaient de leur avenir ainsi que de la réussite de leurs enfants et qui pensaient que l'intégration allait de soi, sans imaginer que leurs enfants auraient peut-être à affronter ce qu'ils ont eux-mêmes surmonté. C'est là que le bât blesse, car s'ils sont marginalisés, leurs enfants sont récupérés par des pseudo-héritiers de la culture de leurs parents. Les enfants, privés de repères transmis par la famille, sont incapables de séparer le bon grain de l'ivraie. D'autres parcours montrent que les parents ont tant trimé qu'ils n'avaient plus l'énergie pour transmettre quoi que ce soit à leur descendance. Et la suite est la même. Il est important de raconter la véritable histoire. Combien de parents sont effarés du mode de vie et des valeurs adoptés par leurs enfants !

Quelles sont les conséquences d'un déni des origines ?

Ceux qui font preuve de rigidité face à ce qui leur semble être le bon comportement ("On est français, pas de discussion"), sont le pendant des convertis qui s'engagent auprès des islamistes radicalisés : ils veulent renier leur passé. Je n'ai jamais observé ce type de si-

"Aujourd'hui, dans mon cabinet, je constate une recherche effrénée sur la culture des parents jusqu'à une sorte d'idéalisation.

tuation dans mon exercice. En revanche, j'ai eu des patients qui pensent à renoncer à la culture transmise par leur famille, car ils la perçoivent comme un obstacle à leur épanouissement en France. C'est un dilemme souvent désastreux qu'ils vivent : l'identité psychologique d'un individu est constituée par ce qui lui est transmis par ses parents – qui l'ont eux-mêmes reçu des leurs –, et ce de génération en génération. Il faut bien sûr ajouter à cela le propre vécu du patient, l'environnement dans lequel il évolue et la spécificité de sa personnalité. L'acculturation résulte d'une crise identitaire pénible qui ne débouche jamais sur une séparation totale de la culture délaissée et sur l'acceptation de la culture convoitée. Il fut un temps où on observait ces élans lorsque les membres de la deuxième génération revenaient du pays d'origine où ils étaient aussi considérés comme étrangers. Les choses changent : la majorité des deuxième ou troisième générations assument mieux cette double appartenance et s'imposent en tant que tels. D'autre part, les pays d'origine de leurs parents vivent eux aussi des bouleversements identitaires du fait de la banalisation des familles établies sur les deux rives de la Méditerranée, et de la mondialisation.

Le sentiment d'identité est-il susceptible d'évoluer à tout âge ?

"L'identité n'est pas donnée une fois pour toutes, elle se construit et se transforme tout au long de l'existence". Cette citation d'Amin Maalouf devrait faire office de mantra en cette époque où le discours identitaire nous bouscule. Le moment que nous vivons est celui de la globalisation commerciale et culturelle. Nous serons tous sensibles à des codes communs que nous adapterons ou pas à nos cultures d'origine, mais c'est là déjà un facteur important d'évolution de nos identités. Les flux migratoires apportent une part de leur identité qui se mélange à celle qu'ils rencontrent dans le pays d'accueil. Toute société est de fait multiculturelle. Il est nécessaire aujourd'hui d'accéder à l'âge adulte, c'est-à-dire à celui de la compréhension et du dialogue respectueux. Au lieu de cela, on nous impose un mode relationnel adolescent conflictuel fait de repli sur soi. Il faut donc grandir pour comprendre que nous pouvons faire partie d'un même groupe tout en étant différents. Heureusement, car l'homogénéité est un signe de pauvreté créative. Qu'une société soit constituée de plusieurs apports culturels est une richesse, un atout qu'il faut renforcer au lieu de le nier. ■